Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP EPC, veuillez visiter :
capepc.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

SESSION 2026

UNITÉ GÉNÉRALE UG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, INTERROGATION ORALE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EMC

Coefficient : 3 pour l'unité générale UG1 Durée : 2 heures

Le candidat présente son dossier personnel de six documents, un document pour chacun des six thèmes du programme. Aucun autre matériel n'est autorisé. Un document de secours peut être proposé par l'examinateur si le dossier du candidat est absent ou non conforme.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, LA FRANCE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DEPUIS 1950 (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ESPACES, TRANSPORTS ET MOBILITÉS (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN : CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE

L'épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique se déroule à l'oral. Le candidat tire au sort un thème parmi les six thèmes du programme et dispose de cinq minutes de préparation. Il présente le document correspondant à ce thème, puis échange avec l'examinateur pendant les dix minutes restantes.

Le candidat situe le document, en dégage le sens et la portée, mobilise des repères pertinents et justifie son analyse. En géographie, il emploie le vocabulaire disciplinaire et s'appuie sur les informations spatiales ou statistiques disponibles. En EMC, il argumente de façon cohérente en mobilisant les principes et les valeurs de la République.

Les trois parties et leur barème sur 20 ci-dessous organisent les supports et critères d'évaluation de ce sujet. L'épreuve ponctuelle officielle porte sur le thème tiré au sort et non sur une épreuve écrite de trois exercices.

PARTIE 1 : HISTOIRE, LA FRANCE ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE DEPUIS 1950 (9 points)

Analyse critique et mise en perspective de sources historiques

À l'aide du DT 1, présentez les deux extraits, situez-les dans leur contexte et construisez une analyse comparée de ce qu'ils indiquent sur la construction européenne. Vous pouvez compléter le DR 1 pendant la préparation.

1.1 (2 points) Identifiez la nature, l'auteur et la date de chacun des deux extraits du DT 1. Situez-les dans les grandes étapes de la construction européenne depuis 1950.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'expression de Robert Schuman « une solidarité de fait » et indiquez quel moyen concret est proposé pour la mettre en œuvre.

1.3 (3 points) Confrontez les deux extraits : relevez une continuité et une évolution dans les objectifs ou les moyens de la construction européenne. Appuyez chaque constat sur un élément précis des textes.

1.4 (2 points) Présentez un élément de critique interne ou de portée de ces sources : qui s'exprime, dans quel contexte et ce que ces textes permettent, ou ne permettent pas, de connaître sur la construction européenne.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, ESPACES, TRANSPORTS ET MOBILITÉS (7 points)

Lecture de données et raisonnement géographique

Le DT 2 présente les déplacements domicile-travail d'un territoire fictif. Utilisez exclusivement les données fournies pour décrire les mobilités, identifier des enjeux et proposer une réponse d'aménagement argumentée. Complétez le DR 1.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, indiquez le mode de déplacement le plus utilisé et celui qui l'est le moins. Donnez les effectifs correspondants et calculez la part des déplacements effectués en voiture sur l'ensemble des déplacements recensés.

2.2 (2 points) Décrivez deux caractéristiques des mobilités dans ce territoire et formulez un enjeu géographique associé à ces déplacements.

2.3 (3 points) Proposez une mesure d'aménagement susceptible de répondre à l'un des enjeux identifiés. Justifiez votre proposition à l'aide d'au moins deux données du DT 2 et indiquez un effet attendu ainsi qu'une limite possible.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, DROITS, LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS (4 points)

Étude d'une situation civique concrète et argumentation

Dans un groupe de discussion lié à une classe, un apprenti publie un message insultant visant une autre personne en raison de son origine. Plusieurs membres du groupe souhaitent le partager à nouveau. Le document d'appui est l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, reproduit ci-dessous.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. »

3.1 (1 point) Relevez le droit garanti par l'article 11 et expliquez pourquoi cette liberté s'accompagne de responsabilités.

3.2 (1 point) Indiquez une action responsable qu'un membre du groupe peut entreprendre sans relayer le message insultant.

3.3 (2 points) Justifiez votre réponse en mobilisant le respect de la dignité, l'égalité et la responsabilité de chacun. Distinguez la liberté d'expression de l'usage injurieux ou discriminatoire qui peut en être fait.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DEUX SOURCES SUR LES DÉBUTS DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Document 1 : déclaration de Robert Schuman, 9 mai 1950. Extrait du discours prononcé au Salon de l'Horloge, à Paris : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Robert Schuman propose notamment de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. Source : déclaration du 9 mai 1950, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Document 2 : traité instituant la Communauté économique européenne, signé à Rome le 25 mars 1957, article 2. Extrait : « La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté. » Source : traité instituant la Communauté économique européenne, article 2, signé à Rome le 25 mars 1957.

Ces extraits sont reproduits à des fins d'étude. Leur orthographe est conservée.

DT 2 : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DANS LE TERRITOIRE FICTIF DE VAL-DES-RIVES

Enquête fictive réalisée en 2025 auprès de 1 000 actifs résidant dans le territoire de Val-des-Rives. Chaque personne est comptée selon son mode principal de déplacement domicile-travail. Les données sont fournies pour l'étude du sujet et ne décrivent pas un territoire réel.

Mode principal de déplacement domicile-travail, 2025

Mode de déplacement	Effectif	Part des personnes interrogées
Voiture individuelle	620	62 %
Transport collectif	180	18 %
Marche	100	10 %
Vélo	70	7 %
Covoiturage	30	3 %
Total	1 000	100 %

Enquête fictive auprès de 1 000 actifs résidant à Val-des-Rives.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse : repères chronologiques et lecture des mobilités

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les cases marquées « ... » avec les informations tirées des documents. Ce document peut être utilisé comme support pendant la préparation et l'échange oral.

Repères chronologiques et données de mobilité

Repère ou indicateur	Information à reporter
Déclaration de Robert Schuman	.....
Signature du traité instituant la CEE	.....
Part des déplacements effectués en voiture	.....
Deux modes de déplacement alternatifs à la voiture	.....

À compléter à partir des DT 1 et DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.